

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2008**

Présent(es) : Messieurs FERRARI, TOSCANO, Monsieur HAVRE, Mesdames MANGIONE, PAILLARD, Monsieur BODON, Madame GRILLET, Monsieur DEUTSCH, Madame GUIGUET, Monsieur SIMON, Madame CHEMERY, Monsieur ALPHONSE, Mesdames BLANCHARD, GALLARD, Messieurs DE MURCIA, SOLER, Mesdames DALICOUD, ROY, Messieurs ROZIERES, YAHIAOUI, Madame LOCTIN, Monsieur NINFOSI, Madame CEREZA, Monsieur FARGE, Mesdames RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, Monsieur RIBOT, Madame PECH.

Excusé(es) ayant donné pouvoir : Madame ECHEVET à Monsieur HAVRE, Monsieur HISSETTE à Madame MANGIONE, Madame BRACHET à Madame GRILLET, Madame ANSELME à Madame GALLARD, Monsieur BLONDE à Monsieur FARGE.

Secrétaire de séance : Monsieur HAVRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Administratifs : Madame MIROGLIO, Mademoiselle LO CURCIO (excusée)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

DESTINATAIRES :

- les CONSEILLERS MUNICIPAUX

Diffusion interne par messagerie :

- Les Chefs de Secteur
- Les Chefs de Service

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

M. le Maire fait ensuite procéder à l'appel par la Directrice Générale des Services. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Monsieur HAVRE est désigné à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ADOPTION DU PRECEDENT PROCÈS-VERBAL : le compte rendu du 3 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

(*) *NPPV = ne prend pas part au vote*

Rapporteur		Vote de la délibération
M. le Maire	1. Installation d'un conseiller municipal suite à démission	Pas de vote
"	2. Exercice du droit à la formation des élus locaux	Unanimité
"	3. Election des délégués du Conseil Municipal au sein de l'Association Syndicale Drac Isère (1 titulaire et 1 suppléant)	26 bulletins Pour 1 bulletin blanc 6 NPPV
"	4. Désignation du délégué du Conseil Municipal à l'Agence d'Urbanisme (AURG)	4 NPPV 26 voix Pour (majorité) 1 Abstention (Un Avenir) 6 NPPV (Pont-de-Claix voit plus loin)
"	5. Désignation du délégué du Conseil Municipal au groupe de pilotage mis en place par EDF pour le suivi du protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique	26 voix Pour (majorité) 1 Abstention (Un Avenir) 6 NPPV (Pont-de-Claix voit plus loin)
"	6. Désignation des délégués du Conseil Municipal (1 titulaire et 1 suppléant) au GIP « Objectif Réussite Educative » (Groupement d'Intérêt Public)	26 voix Pour (majorité) 1 Abstention (Un Avenir) 6 NPPV (Pont-de-Claix voit plus loin)
"	7. Suppressions et créations de postes	32 voix Pour (majorité + Pont-de-Claix voit plus loin) 1 Abstention (Un Avenir)

"	8.	Recrutement d'agents non titulaires – renfort	Unanimité
Mme PAILLARD sous la présidence de M. TOSCANO	9.	Vote du compte administratif 2007 (comptabilité M 14) – budget principal Ville	Unanimité (31 voix)
	10.	Vote du compte administratif 2007 (comptabilité M 14) – budget annexe « Centre Bourg et autres aménagements urbains »	Unanimité (31 voix)
	11.	Vote du compte administratif 2007 (comptabilité M 4) – budget annexe « Locaux Aménagés »	Unanimité (31 voix)
M. BODON sous la présidence de M. TOSCANO	12.	Vote du compte administratif 2007– budget annexe « Régie de l'Eau»	Unanimité (31 voix)
"	13.	Vote du compte administratif 2007– budget annexe « Régie de Transports »	Unanimité (31 voix)
Mme PAILLARD	14.	Compte de gestion 2007 de la trésorière payeur – Budget principal Ville	Unanimité
	15.	Compte de gestion 2007 de la trésorière payeur – Budget annexe « Centre Bourg et autres aménagements urbains »	Unanimité
Mme PAILLARD	16.	Compte de gestion 2007 de la trésorière payeur – Budget annexe « Locaux aménagés »	Unanimité
M. BODON	17.	Compte de gestion 2007 de la trésorière payeur – Budget annexe « Régie de l'Eau »	Unanimité
"	18.	Compte de gestion 2007 de la trésorière payeur – Budget annexe « Régie de transports »	Unanimité
M. BODON	19.	Affectation du résultat d'exploitation 2007 – budget annexe « Régie de l'Eau »	Unanimité
"	20.	Décision modificative n° 1 (Budget supplémentaire 2008) – Budget annexe « Régie de l'Eau »	32 voix Pour (majorité + Pont-de-Claix voit plus loin) 1 Abstention (Un Avenir)
"	21.	Affectation du résultat d'exploitation 2007 – budget annexe « Régie de Transports »	Unanimité
"	22.	Décision modificative n° 1 (Budget supplémentaire 2008) – Budget annexe « Régie de transports »	32 voix Pour (majorité + Pont-de-Claix voit plus loin) 1 Abstention (Un Avenir)
Mme PAILLARD	23.	Affectation du résultat 2007 – budget principal Ville	Unanimité
"	24.	Décision modificative n° 1 (Budget supplémentaire 2008) – Budget principal Ville	Unanimité
"	25.	Décision modificative n° 1 (Budget supplémentaire 2008) – Budget annexe « Locaux aménagés »	Unanimité
Mme PAILLARD	26.	Réaménagement d'emprunts garantis par la Commune – signature d'avenants aux contrats de prêts CDC de l'OPAC 38	Unanimité
Mme GRILLET	27.	Tarification de l'accueil périscolaire en maternelle et élémentaire à compter du 1er septembre 2008	Unanimité
	28.	Tarification des séjours de classes de découverte classes	Unanimité

		transplantées à compter du 1er septembre 2008	
	29.	Tarifification de la restauration municipale à compter du 1er septembre 2008	Unanimité
	30.	Proposition de vœu du Conseil Municipal concernant le logiciel national « Base élèves »	Unanimité
M. BODON	31.	Aménagement VRD de la rue du 19 mars 1962 – lancement de la procédure d'appel d'offres	Unanimité
	32.	Prolongation des délais d'exécution pour les travaux de valorisation du patrimoine bâti communal inscrits au budget primitif 2007	Unanimité
M. YAHIAOUI	33.	Proposition de vœu sur la situation au Tibet et la défense des droits de l'homme	Unanimité
		° Récapitulatif des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	
		° Autre(s) point(s) divers	
		° Questions orales déposées par le Groupe « Un avenir pour Pont de Claix » : - SITPI - Devenir de la caserne de Gendarmerie (avenue Général Roux)	

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : M. le Maire

DELIBERATION N° 1 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À DÉMISSION

Suite à la démission de Monsieur Paul CASAMATTA le 29 avril, Madame Mylène PECH prend rang à sa suite à compter de cette date. Elle est installée à ce conseil.

Pas de vote

DELIBERATION N° 2 : EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

La Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité fait obligation au Conseil de délibérer pour chaque mandat sur l'exercice du droit à la formation des élus et de déterminer les orientations et crédits ouverts. En outre, chaque année, un tableau annexé au compte administratif récapitulant les actions de formation des élus financées par la collectivité donne lieu à un débat annuel.

Les orientations proposées pour ce mandat sont :

- le fonctionnement du conseil municipal
- Finances et fiscalité
- le PLU et le SCOT

- la conduite de réunion ou la participation aux réunions
- l'intercommunalité
- la prise de parole en public
- l'action publique locale (Culture, jeunesse ...)
- l'Aménagement du territoire
- le processus de décentralisation
- l'Intercommunalité
- l'Elu face aux risques
- les répercussions du Nouveau Code des Marchés Publics sur les finances locales
- Finances et fiscalité
- L'internet et les nouveaux moyens de communication
- La relation Elus/Fonctionnaires
- Et plus généralement sur le rôle de l'élu et son développement personnel.

Il est également rappelé les obligations financières de la Commune à savoir :

a) les conditions ainsi que les modalités de prise en charge comprenant les frais d'enseignement ainsi que les frais de déplacement et les frais de séjours (hébergement) telles que fixées par la délibération du conseil municipal du 31 mai 2001 sont maintenues.

b) la compensation de la perte de revenus liés à la formation pour les élus salariés comme pour les non salariés s'effectuera dans la double limite :

- de 18 jours par élu, pour la durée du mandat
- et d'une fois et demie le salaire horaire du SMIC

c) le montant total des dépenses liées à la formation (formation et perte de revenus) inscrit au budget est égal à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées par la Ville de Pont-de-Claix à ses élus.

Les crédits seront inscrits à chaque exercice et pendant toute la durée du mandat s'agissant d'une dépense obligatoire.

Observations des groupes politiques :

Monsieur FARGE (Pont de Claix voit plus loin) demande si des formations sur les thèmes concernant l'action publique locale, tels que le sport, l'action sociale, la participation citoyenne..., peuvent être réalisées par les élus.

Monsieur le Maire confirme cette possibilité et ajoute que les formations sur le thème de l'intercommunalité seront également possibles.

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

DELIBERATION N° 3 : ELECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DRAC ISÈRE (1 TITULAIRE ET 1 SUPPLÉANT)

Désignation au scrutin secret d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Liste proposée par la majorité « Pont de Claix une Ville à vivre » :

Titulaire : Bernard BODON

Suppléant : Daniel DE MURCIA

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	27
A déduire : bulletins litigieux	01
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Liste présentée par la majorité
"Pont de Claix une ville à vivre" : 26

La liste "Pont de Claix une ville à vivre" ayant obtenu la majorité, sont désignés en qualité de délégués de la Commune au sein de l'Association Syndicale Drac Isère :

Titulaire : Bernard BODON

Suppléant : Daniel DE MURCIA

DELIBERATION N° 4 : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL À L'AGENCE D'URBANISME (AURG)

Il convient de désigner le délégué qui représentera la Commune à l'Assemblée Générale de l'AURG. Il est proposé la candidature de Madame ECHEVET.

Pas d'observation des groupes politiques.

Délibération adoptée à la majorité : 26 voix pour (la majorité - 01 abstention : M. RIBOT - 06 ne prennent pas part au vote : M. BLONDE, Mme CEREZA, M. FARGE, Mmes RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, Mme PECH)

DELIBERATION N° 5 : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU GROUPE DE PILOTAGE MIS EN PLACE PAR EDF POUR LE SUIVI DU PROTOCOLE D'ACCORD EN FAVEUR DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Un protocole d'accord a été signé avec EDF en faveur de l'efficacité énergétique pour une durée de 3 ans.

Par ce protocole, EDF s'engage à :

- conseiller la ville sur l'identification des gisements potentiels d'économies d'énergie à partir des usages énergétiques sur le patrimoine communal
- participer financièrement aux investissements réalisés par la ville contribuant à la maîtrise de la demande d'énergie et au développement des énergies renouvelables (en fonction du volume d'économies et sous réserve d'obtention des Certificats par la DRIRE et le Préfet)
- apporter un soutien sur l'élaboration des outils de sensibilisation et de communication

En contrepartie, la Ville s'engage à :

- reconnaître à EDF la prérogative de déposer les dossiers de demande de certification (initiées dans le cadre du protocole) et de fournir à EDF tout élément nécessaire au dépôt de ces dossiers.

Un groupe de pilotage a été créé par EDF pour le suivi de ce protocole. Considérant que le délégué à ce groupe suit le sort de l'Assemblée Municipale quant à la durée du mandat, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué.

Il est proposé de désigner Monsieur Ali YAHIAOUI.

Pas d'observation des groupes politiques.

Délibération adoptée à la majorité : 26 voix pour (la majorité - 01 abstention : M. RIBOT - 06 ne prennent pas part au vote : M. BLONDE, Mme CEREZA, M. FARGE, Mmes RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, Mme PECH)

DELIBERATION n° 6 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL (1 TITULAIRE ET 1 SUPPLÉANT) AU GIP « OBJECTIF RÉUSSITE EDUCATIVE » (GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC)

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale et de la loi n°2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, les « Dispositifs de Réussite Educative » visent à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Cette loi prévoit que la mise en œuvre du programme de « Réussite Educative » s'appuie sur une structure juridique dotée d'une comptabilité publique.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a décidé en 2006 d'adhérer au GIP «Objectif Réussite Educative » mis en place au sein de la Métro et qui a pour objet l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique concertée de développement social urbain en matière d'Education et de Réussite Educative.

Considérant que les délégués suivent le sort de l'Assemblée Municipale quant à la durée de leur mandat, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants.

Il est proposé de désigner :

- Titulaire : Madame Corinne GRILLET
- Suppléant : Madame Sandrine BRACHET

Pas d'observation des groupes politiques.

Délibération adoptée à la majorité : 26 voix pour (la majorité - 01 abstention : M. RIBOT - 06 ne prennent pas part au vote : M. BLONDE, Mme CEREZA, M. FARGE, Mmes RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, Mme PECH)

PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : M. le Maire

DELIBERATION N° 7 : SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES

Après avis du CTIP, il est proposé les suppressions et créations de postes suivantes :

Suppressions	N° du poste	Créations
VILLE		
un poste d'adjoint administratif 1ère classe au secteur affaires générales	271	un poste d'adjoint administratif 2ème classe au secteur affaires générales
un poste d'adjoint administratif 2ème classe à la direction générale des services, service secrétariat général	224	un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à la direction générale des services, service secrétariat général
un poste d'adjoint technique en chef aux services techniques, secteur VRD-cadre de vie, service voirie-fêtes & cérémonies	180	un poste d'adjoint technique 2ème classe aux services techniques, secteur VRD-cadre de vie, service voirie-fêtes & cérémonies
un poste d'agent de maîtrise principal aux services techniques, secteur bâtiments, service bâtiments	138	un poste de contrôleur de travaux aux services techniques, secteur bâtiments, service bâtiments
	à numéroter	un poste d'adjoint administratif 2ème classe au secteur finances-moyens généraux

Pas d'observation des groupes politiques.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (la majorité et le Groupe Pont de Claix voit plus loin : M. BLONDE, Mme CEREZA, M. FARGE, Mmes RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, Mme PECH - 01 abstention : M. RIBOT)

DELIBERATION N° 8 : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES – RENFORTS

Monsieur le Maire propose la création des emplois d'agents non titulaires en renfort selon le tableau récapitulatif ci-après :

Secteur	Poste et durée	Motif	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
Gestion des ressources humaines	1 temps non complet (50 %) du 1er juin 08 au 31 octobre 08	Différents changements de personnel dans ce secteur et migration du logiciel RH	Appui technique à l'ensemble de l'équipe du secteur GRH	Expérience souhaitée dans le domaine du secrétariat et des ressources humaines	Adjoint administratif de 2ème classe

Cabinet du Maire	1 temps plein sur 3 mois du 23 avril 08 au 18 juillet 08	Surcroît de travail lié à la mise en place de la nouvelle équipe municipale	Appui technique auprès de la secrétaire du Maire et des élus (accueil, gestion de l'agenda)	Expérience souhaitée en collectivité locale et maîtrise des outils informatiques	Adjoint administratif de 2ème classe
Affaires générales	1 temps plein sur 6 mois du 1er juillet 08 au 31 décembre 08	Reconduction pour l'expérimentation concernant le fonctionnement de l'accueil du secteur Affaires Générales	Accueil téléphonique et physique des usagers	Expérience dans l'accueil des usagers et du standard téléphonique	Adjoint administratif de 2ème classe

Observations des groupes politiques :

Monsieur RIBOT (Un avenir pour Pont de Claix) demande comment se fait le recrutement de ces agents ? Monsieur le Maire précise que deux recrutements ont déjà été effectués, après examen des différentes candidatures spontanées et nouvelles.

Madame RODRIGUEZ (Pont de Claix voit plus loin) demande si ces recrutements ont fait l'objet de mobilité interne et si ces postes seront pérennisés. Monsieur le Maire répond que le recrutement de renfort au secteur Ressources Humaines est en cours, le jury ayant juste eu lieu. Un appel à candidature a été réalisé en interne. Les personnes ont été reçues. Les agents recrutés doivent posséder les compétences requises pour occuper les postes concernés.

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL VILLE ET ANNEXES

Rapporteur : Mme PAILLARD, Maire-Adjointe

sous la présidence de M. TOSCANO- Premier Maire-Adjoint

A noter : conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14) et dans l'esprit de la Loi, lorsque le compte administratif d'un précédent Maire est soumis au Conseil, il faut :

- d'une part désigner un président spécial de séance : en l'occurrence M. TOSCANO - 1er Maire-Adjoint
- d'autre part : le précédent Maire (ayant dressé le compte administratif) ainsi que l'actuel maire en exercice doivent se retirer au moment du vote.

DELIBERATION n° 9 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 (COMPTABILITÉ M 14) – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Il s'agit de procéder au vote du Compte Administratif 2007 (comptabilité M 14) de la Ville conforme au Compte de Gestion du Trésorier Payeur tel qu'arrêté aux chiffres suivants :

		Total prévu 2007		Total réalisé	Reste engagé
Section de Fonctionnement	Dépenses	24 141 281,29	(A)	23 564 534,26	0,00
	Recettes	24 141 281,29	(B)	25 575 474,41	0,00
Section d'investissement	Dépenses	14 465 125,57	(C)	9 735 496,77	4 501 715,00
	Recettes	14 465 125,57	(D)	10 330 385,59	2 132 325,08
I – solde de fonctionnement (B-A)				2 010 940,15	
II – solde d'investissement (D-C)				594 888,82	
III – solde d'exécution (I+II)				2 605 828,97	
IV – solde des restes engagés (F-E)				-2 369 389,92	
RESULTAT CUMULE (III+IV)				236 439,05	

Le résultat cumulé représente le « résultat net » qui est affecté sur le budget 2008 comme proposé au projet de délibération n° 20 qui suit.

Présentation du compte administratif 2007 par fonction

La présentation par fonction (norme comptable) permet d'identifier la destination des crédits en fonction de l'activité municipale.

	Fonctions	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01	Non-ventilables	2 806 531,35	2 958 804,54	2 840 542,79	8 158 096,05
0	Services généraux des administrations publiques locales	6 847 398,52	19 659 457,50	1 989 363,73	1 637 013,00
1	Sécurité et salubrité publique	233 023,37	241 140,73	697,29	0,00
2	Enseignement-Formation	2 709 400,98	574 569,66	418 844,63	0,00
3	Culture	1 896 955,46	82 966,19	75 516,31	1 025,00
4	Sport et Jeunesse	3 962 099,75	651 019,94	318 062,84	179 037,00
5	Interventions sociales et santé	2 708 261,02	64 709,25	146 804,93	24 619,09
6	Famille	249 194,56	242 925,04	469 018,65	0,00
7	Logement	360 112,37	426 483,86	53 054,83	906,71
8	Aménagement et services urbains, environnement	1 645 089,00	504 035,13	3 371 134,61	329 688,74
9	Action économique	146 467,88	169 362,57	52 456,16	0,00
	TOTAL	23 564 534,26	25 575 474,41	9 735 496,77	10 330 385,59

Pas d'observation des groupes politiques.

M. le Maire et M. BLONDE se retirent au moment du vote.

Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix : la majorité - le Groupe Pont de Claix voit plus loin : Mme CEREZA, M. FARGE, Mmes RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, Mme PECH – 2 ne prennent pas part au vote : M. le Maire et M. BLONDE)

DELIBERATION N° 10 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 (COMPTABILITÉ M 14) – BUDGET ANNEXE « CENTRE BOURG ET AUTRES AMÉNAGEMENTS URBAINS »

Idem pour le Compte Administratif 2007 du budget annexe « Centre Bourg » arrêté aux chiffres suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des section
Recettes	354 709,51	370 449,55	725 159,06
Dépenses	0,00	719 241,70	719 241,70
Résultat de l'exercice :	354 709,51	-348 792,15	5 917,36
Clôture de l'exercice précédent :	-354 709,51	348 792,15	- 5 917,36
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00

Le budget annexe 'Centre bourg' est clôt au 31/12/2007. L'excédent dégagé par l'opération d'aménagement du centre ville, d'un montant de 364 532,19 € a été reversé sur le Budget Principal de la Ville.

Pas d'observation des groupes politiques.

M. le Maire et M. BLONDE se retirent au moment du vote.

Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix : la majorité - le Groupe Pont de Claix voit plus loin : Mme CEREZA, M. FARGE, Mmes RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, M – 2 ne prennent pas part au vote : M. le Maire et M. BLONDE)

DELIBERATION N° 11 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 (COMPTABILITÉ M 4) – BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMÉNAGÉS »

Idem pour le Compte Administratif 2007 du budget annexe « Locaux aménagés » arrêté aux chiffres suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des section
Recettes	0,00	21 950,59	21 950,59
Dépenses	10 270,00	1 803,65	12 073,65

Résultat de l'exercice :	-10 270,00	20 146,94	9 876,94
Clôture de l'exercice précédent :	4 223,11	198 040,50	202 263,61
Résultat de clôture 2007	-6 046,89	218 187,44	212 140,55

Le résultat cumulé représente le « résultat net » qui est affecté sur le budget 2008 comme suit :

Recette de Fonctionnement :

Compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 218 187,44

Dépense d'investissement :

Compte 001 (résultat d'investissement reporté) : 6 046,89

Pas d'observation des groupes politiques.

M. le Maire et M. BLONDE se retirent au moment du vote.

Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix : la majorité - le Groupe Pont de Claix voit plus loin : Mme CEREZA, M. FARGE, Mmes RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, M. – 2 ne prennent pas part au vote : M. le Maire et M. BLONDE)

<p>FINANCES – BUDGET ANNEXE</p> <p>REGIE DE L'EAU ET REGIE DE TRANSPORTS</p> <p>Rapporteur : M. BODON, Maire-Adjoint</p>
--

A noter : même remarque que précédemment pour la Ville : conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14) et dans l'esprit de la Loi, lorsque le compte administratif d'un précédent Maire est soumis au Conseil, il faut :

- d'une part désigner un président spécial de séance : en l'occurrence M. TOSCANO - 1er Maire-Adjoint
- d'autre part : le précédent Maire (ayant dressé le compte administratif) ainsi que l'actuel maire en exercice doivent se retirer au moment du vote.

M. le Maire confie la présidence à Monsieur TOSCANO.

DELIBERATION N° 12 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE L'EAU »

Il s'agit de procéder au vote du Compte Administratif 2007 du budget « Régie de l'Eau » conforme au Compte de Gestion du Trésorier Payeur arrêté aux montants suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		211 555,57		55 280,28		266 835,85
Opérations de l'année	348 768,44	260 311,89	1 475 134,21	1 833 972,37	1 823 902,65	2 094 284,26
Totaux	348 768,44	471 867,46	1 475 134,21	1 889 252,65	1 823 902,65	2 361 120,11
Résultat de clôture		123 099,02		414 118,44		537 217,46
Restes à réaliser	123 099,02				123 099,02	
Résultats définitifs				414 118,44		414 118,44

Pas d'observation des groupes politiques.

M. le Maire et M. BLONDE se retirent au moment du vote.

Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix : la majorité - le Groupe Pont de Claix voit plus loin : Mme CEREZA, M. FARGE, Mmes RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, Mme PECH- 2 ne prennent pas part au vote : M. le Maire et M. BLONDE)

DELIBERATION N° 13 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007– BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS »

Idem pour le compte administratif 2007 du budget annexe « régie de transports » comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés	2 319,00			18 132,00	2 319,00	18 132,00
Opérations de l'année	7 945,98	58 525,47	111 983,89	109 853,33	119 929,87	168 378,88
Totaux	10 264,98	58 525,47	111 983,89	127 985,33	122 248,87	186 510,80
Résultat de clôture		48 260,49		16 001,44	2 130,56	64 261,93
Restes à réaliser	48 260,49				48 260,49	
Résultats définitifs				16 001,44		16 001,44

SECTION EXPLOITATION :

Il est constaté un déficit brut de 2 130,56 € : Ce déficit s'explique par une diminution des recettes « Prestations de service Champanier / EDF. Cette baisse est liée aux transports des mois de septembre à décembre 2007 encaissés en 2008 au lieu de 2007.

Excédent net de clôture : 16 001,44 € : Cet excédent net de clôture s'explique par une reprise d'excédent 2006 de 18 132,00 € lié au versement sur l'année 2006 de la Prestation de service CCES de l'année 2005.

SECTION INVESTISSEMENT :

Il est constaté un excédent net de clôture de 48 260,49 €. Cet excédent s'explique par des dépenses non réalisées au niveau du matériel de transport et installations techniques.

Pas d'observation des groupes politiques.

M. le Maire et M. BLONDE se retirent au moment du vote.

Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix : la majorité - le Groupe Pont de Claix voit plus loin : Mme CEREZA, M. FARGE, Mmes RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, Mme PECH – 2 ne prennent pas part au vote : M. le Maire et M. BLONDE)

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL VILLE ET ANNEXES

Rapporteur : Mme PAILLARD, Maire-Adjointe

DELIBERATION N° 14 : COMPTE DE GESTION 2007 DE LA TRÉSORIÈRE PAYEUR – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Après présentation des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2007 ainsi que des décisions modificatives qui s'y rattachent, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion dressé par la Trésorière Payeur conforme au compte administratif de la Ville pour ce qui concerne les écritures de l'exercice en cours.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

DELIBERATION N° 15 : COMPTE DE GESTION 2007 DE LA TRÉSORIÈRE PAYEUR – BUDGET ANNEXE « CENTRE BOURG ET AUTRES AMÉNAGEMENTS URBAINS »

Il en est de même pour le compte de gestion 2007 du budget annexe « centre bourg » dressé par la Trésorière Payeur conforme.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

DELIBERATION N° 16 : COMPTE DE GESTION 2007 DE LA TRÉSORIÈRE PAYEUR – BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMÉNAGÉS »

Il en est de même pour le compte de gestion 2007 du budget annexe « locaux aménagés » dressé par la Trésorière Payeur conforme.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

<p style="text-align: center;">FINANCES – BUDGET ANNEXE REGIE DE L'EAU ET REGIE DE TRANSPORTS Rapporteur : M. BODON, Maire-Adjoint</p>
--

DELIBERATION N° 17 : COMPTE DE GESTION 2007 DE LA TRÉSORIÈRE PAYEUR – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE L'EAU »

Il en est de même pour le compte de gestion du budget de la Régie de l'eau conforme au Compte Administratif.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

DELIBERATION N° 18 : COMPTE DE GESTION 2007 DE LA TRÉSORIÈRE PAYEUR – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS »

Il en est de même pour le compte de gestion du budget de la Régie de Transports conforme au Compte Administratif.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

DELIBERATION N° 19 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2007 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE L'EAU »

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de **414 118,44 €** comme suit :

- 217 361,29 € en section d'investissement.
- 196 757,15 € en section de fonctionnement (recettes) pour permettre de couvrir des dépenses).

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

DELIBERATION N° 20 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 (BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008) – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE L'EAU »

Le Budget supplémentaire (décision modificative n° 1) proposé inclut les résultats dégagés au compte administratif 2007, les restes à réaliser en investissement, les restes à recouvrer de l'exercice 2007 et l'inscription de nouveaux crédits.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (la majorité et le Groupe Pont de Claix voit plus loin : M. BLONDE, Mme CEREZA, M. FARGE, Mmes RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, Mme PECH - 01 abstention : M. RIBOT)

DELIBERATION N° 21 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2007 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS »

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de **16 001,44 €** comme suit :

- 3 451,44 € en section d'investissement.
- 12 550,00 € en section de fonctionnement (recettes) pour permettre de couvrir des dépenses).

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

DELIBERATION N° 22 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 (BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008) – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS »

Le Budget supplémentaire (décision modificative n° 1) proposé inclut les résultats dégagés au compte administratif 2007, les restes à réaliser en investissement.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (la majorité et le Groupe Pont de Claix voit plus loin : M. BLONDE, Mme CEREZA, M. FARGE, Mmes RODRIGUEZ, MOUNIER-TERROT, Mme PECH - 01 abstention : M. RIBOT)

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL VILLE ET ANNEXES

Rapporteur : Mme PAILLARD, Maire-Adjointe

DELIBERATION N° 23 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2007 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de **2 010 940,15 €** et le déficit d'investissement de **1 774 501,10 €** (y compris le solde des restes à réaliser), comme suit :

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Article 002, « excédent antérieur reporté » : 236 439,05 €

EN RECETTE D'INVESTISSEMENT :

Article 001, « excédent antérieur reporté » : **594 888,82 €**

Article 1068, « affectation en réserves » : **1 538 062,05 €**

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

DELIBERATION N° 24 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 (BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008) – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Budget supplémentaire (décision modificative n° 1) proposé inclut les résultats dégagés au compte administratif 2007, les restes à réaliser en investissement comme suit

Section de Fonctionnement	Recettes	002 résultat fonct reporté	236 439,05
		Total	236 439,05
	Dépenses	023 virement à sect invest	236 439,05
		Total	236 439,05
Section d'investissement	Dépenses	crédits reportés	4 501 715,00
		Total	4 501 715,00
	Recettes	001 résultat invest reporté	594 888,82
		1068 affectation	1 538 062,05
		crédits reportés	2 132 325,08
		021 virement de la sect de fonct	236 439,05
		Total	4 501 715,00

Observations des groupes politiques :

Monsieur FARGE (Pont de Claix voit plus loin) demande si la décision modificative ne reprend que le résultat du compte administratif et l'affectation du résultat au Budget 2008, sans affectation de dépense nouvelle. Madame PAILLARD (Maire-Adjointe) confirme qu'aucune dépense nouvelle n'est proposée dans cette délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

DELIBERATION N° 25 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 (BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008) – BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMÉNAGÉS »

Le Budget supplémentaire (décision modificative n° 1) proposé inclut les résultats dégagés au compte administratif 2007, les restes à réaliser en investissement comme suit :

Section de fonctionnement		
Recettes	002 - Résultat fonct reporté	218 187,44
	Total recettes de fonctionnement	218 187,44
Dépenses	023 - Virement à la section d'invest.	218 187,44
	Total dépenses de fonctionnement	218 187,44
Section d'investissement		
Recettes	021 - Virement de la section de fonct.	218 187,44
	Total recettes d'investissement	218 187,44
Dépenses	001 - Résultat invest reporté	6 046,89
	2135 Aménagements, agencements	212 140,55
	Total dépenses d'investissement	218 187,44

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

DELIBERATION N° 26 : RÉAMÉNAGEMENT D'EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE – SIGNATURE D'AVENANTS AUX CONTRATS DE PRÊTS CDC DE L'OPAC 38

La Ville avait garanti auprès de l'OPAC 38, deux emprunts versés par la Caisse des Dépôts et de Consignation avec pour objet la réhabilitation de 48 logements sociaux sur la Commune (à hauteur de 52 %), et de 35 logements à la MAPAD Joliot Curie (à hauteur de 67 %).

Cet organisme ayant renégocié avec le financeur la possibilité de compacter ces emprunts, il demande à la Ville de bien vouloir garantir le nouvel emprunt dont le montant réaménagé s'élève à : 671 497, 86 €. Il convient d'autoriser le Maire à signer ces avenants.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

EDUCATION

Rapporteur : Mme GRILLET, Maire-Adjointe

DELIBERATION N° 27 : TARIFICATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE EN MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2008

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'augmenter les tranches des quotients familiaux de 1,5 % conformément à l'indice INSEE de hausse des prix à la consommation (hors tabac) entre février 2007 et février 2008,
- de ne pas appliquer cette hausse aux tarifs des accueils périscolaires.

La modification des tranches de quotient s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2008 comme suit :

Quotients 2008/2009	Tarifs 2008/2009
	Prix à la semaine accueil du matin ou accueil du soir
Moins de 315	1
De 316 à 400	1.10
De 401 à 518	1.20
De 519 à 627	1.45
De 628 à 774	1.70
De 775 à 958	2.00
De 959 à 1219	2.45
De 1220 à 1514	2.90
Plus de 1515	3.40
Extérieurs	3.40

Observations des groupes politiques :

Monsieur RIBOT (Un Avenir pour Pont de Claix) demande pourquoi cet accueil est un service payant puisque les enfants sont accueillis par des agents municipaux. Madame GRILLET (Maire-Adjointe) précise que des animateurs contractuels sont employés dans les écoles primaires.

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

DELIBERATION N° 28 : TARIFICATION DES SÉJOURS DE CLASSES DE DÉCOUVERTE CLASSES TRANSPLANTÉES À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2008

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'augmenter les tranches des quotients familiaux de 1,5 % conformément à l'indice INSEE de hausse des prix à la consommation (hors tabac) entre février 2007 et février 2008,
- de ne pas appliquer cette hausse aux tarifs des classes de découvertes et classes transplantées.

La modification des tranches de quotient s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2008 comme suit :

Quotient familial (pour l'année 2008/2009)	Proposition de tarif au 01/09/2008	
	Classes de découvertes	Classes transplantées
Moins de 315	2,20	2,35
De 316 à 400	2,30	3,15
De 401 à 518	2,50	4,05
De 519 à 627	2,65	6,35
De 628 à 774	3,15	7,05
De 775 à 958	3,55	9
De 959 à 1219	4,25	11,2
De 1220 à 1514	5,05	13,3
Plus de 1515	5,80	16,05

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

DELIBERATION N° 29 : TARIFICATION DE LA RESTAURATION MUNICIPALE À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2008

Il est proposé :

- d'augmenter les tranches des quotients familiaux de 1,5 % conformément à l'indice INSEE de hausse des prix à la consommation (hors tabac) entre février 2007 et février 2008,
- de ne pas appliquer cette hausse aux tarifs des repas cantines

La modification des tranches de quotient s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2008 comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL pour l'année scolaire 2008/2009	Tarifs 2007/2008	PROPOSITIONS AU 01/09/08
Moins de 315	2,20	2,20
DE 316 à 400	2,30	2,30
DE 401 à 518	2,50	2,50
DE 519 à 627	2,65	2,65
DE 628 à 774	3,15	3,15
DE 775 à 958	3,50	3,50
DE 959 à 1219	4,25	4,25
DE 1220 à 1514	5,05	5,05
Plus de 1515	5,75	5,75

TARIFS DES REPAS CANTINES inchangés :

Enfants non pontois	5,75	5,75
Repas enseignants	4,80	4,80
Repas Personnes Agées	5,65	5,65
Potages	0,49	0,49
Repas Midi Soleil	1,10	1,10

Observation des groupes politiques :

Madame PECH (Pont de Claix voit plus loin) demande si les mêmes tarifs sont appliqués pour les élèves de primaire et maternelle. Madame GRILLET (Maire-Adjointe) répond par l'affirmative.

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

DELIBERATION N° 30 : VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE LOGICIEL NATIONAL « BASE ÉLÈVES »

Le voeu suivant sera proposé au Conseil Municipal :

« En 2004 le Ministère de l'Education nationale a décidé de mettre en place un fichier informatisé centralisé et dont les données peuvent être accessibles à d'autres secteurs que l'Education Nationale, comme les mairies...

Ce fichier s'appelle Base élèves. Il est actuellement déployé dans le département, et sera installé dans les écoles de la commune prochainement.

Il est centralisé et partageable.

Déjà dans les mairies et les écoles il existe des fichiers informatiques pour la gestion des élèves. Il s'agit de fichiers qui ne sortent pas des mairies ou des écoles.

Avec Base élèves les choses sont différentes :

Tout ce qui concerne la scolarité des enfants, mais aussi leurs difficultés, leurs besoins éducatifs et une partie de leur vie familiale est inscrit dans ce fichier.

Si ces données sont affichées comme des champs facultatifs à saisir, on peut s'interroger sur la finalité d'un tel fichier, qui, sans ces données vient en doublon des logiciels actuellement utilisés entre la mairie et les écoles.

De plus, il semble que ce fichier puisse être consultable par les administrations d'Etat, la CAF, et par les Mairies dans le cadre de la loi sur la prévention de la délinquance.

Il concerne les enfants dès l'âge de 3 ans. Les données sont conservées 15 ans c'est à dire que le fichier suivra toute la scolarité de l'enfant, l'enfermant ainsi dans un destin prédéterminé.

Le Conseil Municipal du précédent mandat avait déjà adopté un voeu en juin 2007 pour attirer l'attention du Gouvernement sur les dangers de ce logiciel si des aménagements n'étaient pas apportés de toute urgence.

Au vu des informations apportées depuis cette date par l'Inspection Académique, des interrogations fortes demeurent.

Parce que ce fichier représente un danger qui ne peut que grandir,
parce que nous tenons au respect de la vie privée et des libertés individuelles,
parce que nous ne voulons pas d'un fichage généralisé des enfants,
parce qu'il subsiste malgré les récentes améliorations encore trop d'interrogations quant à l'usage à terme des données de ce fichier,

Le Conseil Municipal de la ville de Pont de Claix souhaite que l'Inspecteur d'Académie cesse l'installation du fichier Base Elèves dans les écoles de la commune. »

Observations des groupes politiques :

Madame RODRIGUEZ (Pont de Claix voit plus loin) souhaite que, au-delà de l'Inspecteur d'Académie, le Conseil Municipal demande au Gouvernement – Ministères de l'Education et de l'Intérieur - de retirer ce projet et propose un amendement au texte présenté. Madame GRILLET (Maire-Adjointe) répond que la demande est déjà bien appuyée. Monsieur RIBOT (Un Avenir pour Pont de Claix) demande quel est le pouvoir de la Commune sur ce sujet ? Monsieur le Maire précise qu'il existe un pouvoir d'interpellation des citoyens par le biais du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose que le dernier paragraphe du projet de délibération soit complété comme suit :

« ...et demande expressément au Gouvernement de retirer ce fichier sous sa forme actuelle, à moins qu'il ne soit modifié en concertation avec les Professionnels de l'Education ».

Cet amendement est adopté à l'unanimité.

Délibération amendée adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

Ce vœu sera adressé à l'Inspecteur d'Académie, aux Ministères de l'Education et de l'Intérieur et au Président de la république.

MARCHES

Rapporteur : M. BODON, Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 31 : AMÉNAGEMENT VRD DE LA RUE DU 19 MARS 1962 – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Les travaux d'aménagement des abords extérieurs de la gendarmerie rue du 19 mars 1962, (amorce de la future voie permettant l'entrée de la gendarmerie et la desserte du terrain restant disponible au nord de la gendarmerie) n'ont pas été pris en compte dans l'opération de la construction des bâtiments.

Le montant estimatif de cette opération peut se chiffrer à 155 000,00 € TTC.

Pour la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de recourir à la procédure d'offres ouvert.

Il est proposé d'autoriser le Maire à lancer cette procédure et à signer le ou les marchés (s) qui sera (seront) conclu(s) avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

DELIBERATION N° 32 : PROLONGATION DES DÉLAIS D'EXÉCUTION POUR LES TRAVAUX DE VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI COMMUNAL INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2007

L'opération de valorisation du patrimoine bâti a fait l'objet de marchés de travaux signés le 16 mai 2007 avec fin de travaux le 31 décembre 2007.

Le conseil municipal dans sa séance du 24 janvier 2008 a prolongé le délai d'exécution de cette opération jusqu'au 03 mars 2008 car l'entreprise CMI titulaire des lots n°2 et n°10 n'avait pas pu honorer les délais d'intervention.

Malgré cette prolongation de délais, certaines entreprises n'ont pas pu terminer leur chantier du fait de l'occupation des locaux comme suit :

- lot n°2 : CMI, Le Port, 38470 Saint Gervais (école maternelle Olympiades et stade des 2 Ponts)
- lot n°3 : Ratto, 17 rue du Pré Ruffier, 38400 Saint Martin d'Hères (école maternelle Iles de Mars et services techniques)
- lot n°5 : Beschi, 16 rue de Comboire, 38130 Echirolles (services techniques et école maternelle Olympiades)
- lot n°8 : Januel, 8 rue de la Liberté, 38800 Le Pont-de-Claix (services techniques)
- lot n°9 : Rhône Alpes Peinture, ZA Giroud, 38110 Saint Victor de Cessieu (école élémentaire Jean Moulin, école maternelle Jean Moulin, école élémentaire Iles de Mars, stade des 2 Ponts, logement gardien stade Maisonnat)
- lot n°10 : CMI, Le Port, 38470 Saint Gervais (école maternelle Iles de Mars, école élémentaire du Bourg, locaux associatifs Villancourt, centre social Jean Moulin, Multi-accueil Joliot Curie et Jean-Moulin)
- lot n°12 : Sogreca, 107 rue des Alliés 38100 Grenoble (MJC et Foyer Municipal)

En conséquence, il est nécessaire de prolonger les délais d'exécution jusqu'au 31 juillet 2008 et d'autoriser le Maire à signer les avenants de prolongation.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité

RELATIONS EXTERIEURES

Rapporteur : M. YAHIAOUI, Président du Groupe « Pont de Claix une ville à vivre »

DELIBERATION N° 33 : VOEU SUR LA SITUATION AU TIBET ET LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME

Le voeu suivant est proposé au Conseil Municipal :

« Le Conseil Municipal de Pont de Claix attaché aux valeurs de démocratie, de liberté, d'égalité, et de fraternité partout dans le monde, estime de son devoir d'alerter les pontois quand ces principes sont bafoués, et de s'opposer aux politiques liberticides en exprimant clairement le soutien apporté aux populations opprimées.

La situation au Tibet notamment mise en exergue dans la presse depuis le 10 mars dernier, date anniversaire du soulèvement tibétain contre l'occupation chinoise en 1959 où des milliers de tibétains ont manifesté pour défendre le droit à l'expression et leur identité culturelle dans des conditions de répression très violente de l'armée chinoise, est intolérable.

Le Conseil Municipal souhaite lancer un appel pour que cessent toutes les violences contre les manifestants tibétains, et pour que l'identité culturelle, religieuse et politique du Tibet soit enfin reconnue par la Chine.

Le peuple tibétain est un peuple opprimé de 6 millions d'habitants au drapeau interdit par les autorités chinoises, qui revendique légitimement le droit à la libre expression de son identité millénaire.

Le Conseil Municipal souhaite que l'ensemble de la population pontoise soit sensibilisée à cette situation. Il l'invite à s'associer à toutes les actions visant à arrêter l'oppression du peuple tibétain.

Il soutiendra toutes les initiatives visant à :

- reconnaître le Tibet comme un Etat indépendant et condamner son occupation illégale par la Chine,
- arrêter la politique de transformation démographique menée par la Chine, qui consiste en un transfert massif de Chinois au Tibet,
- en appeler aux Nations-unies pour ouvrir à nouveau les discussions sur la base des résolutions votées en 1959, 1961 et 1965 sur le Tibet,
- aider à rétablir le respect des droits de l'homme au Tibet et à soutenir le mouvement tibétain pour la liberté, faire pression pour que la Chine libère sans aucune condition tous les prisonniers politiques tibétains. ».

Observations des groupes politiques :

Monsieur FARGE (Pont de Claix voit plus loin) déclare que son groupe s'associe à ce vœu ; il demande toutefois que celui-ci soit amendé par un dernier paragraphe formulé comme suit : « le Conseil municipal demande que le gouvernement français utilise tous les moyens dont il dispose pour engager des démarches visant à la réalisation de ces initiatives ».

Monsieur RIBOT (Un Avenir pour Pont de Claix) votera ce vœu, mais s'oppose aux propositions de vœux qui dépassent les limites de la vie communale ; dans ce cas, ajoute-t-il, bien d'autres pays seraient à soutenir comme la Malaisie, l'Indonésie, Cuba ou la Colombie.

Monsieur le Maire propose que ce vœu soit transmis au Président de la République ainsi qu'aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Madame RODRIGUEZ (Pont de Claix voit plus loin) propose d'interpeller également les neuf députés et les quatre sénateurs de l'Isère. Monsieur le Maire précise que ce vœu sera par ailleurs diffusé sur le site internet de la Ville.

Cet amendement est adopté à l'unanimité.

Délibération amendée adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

La délibération sera adressée au Président de la République, aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi qu'aux neuf députés et quatre sénateurs de l'Isère.

° RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Ci-après le récapitulatif des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales) :

n° de l'acte	LIBELLE	Date dépôt en Préfecture
53/2007	Signature d'une convention de mise à disposition gratuite du local associatif Taillefer à l'association AJT	09/01
01	Signature d'une convention avec la SCOP Amphithéâtre pour la mise à disposition gratuite d'un local situé 11 rue Mozart	16/01
02	Convention avec Temps Jeunes pour l'accueil d'une classe transplantée à Notre Dame du Pré du 31/03 au 04/04 Montant de la dépense : 7 308,00	16/01
03	Convention d'occupation précaire Garage 14 rue Mozart – GAUTHIER Rémi Montant de la recette trimestrielle : 137,19	25/01
04	Convention d'occupation précaire Logement 2 cours St André – RODRIGUEZ Dolorès Montant de la recette mensuelle : 437,60	18/02
05	Convention avec l'APAS pour l'accueil d'une classe transplantée du 11 au 15/02 à Gresse en Vercors (primaire Villancourt) Montant de la dépense : 5 482,50	04/02
06	Création d'une sous-régie de recettes restauration	03/03
07	Protocole d'accord avec Montagne et Musique en Vercors pour l'accueil d'une classe transplantée du 07 au 12/04 à Autrans (primaire du Bourg) Montant de la dépense : 5 994,00	22/02
08	Convention d'occupation précaire Garage rue P. Ducrest – GIANNASI Christian Montant de la recette mensuelle : 45,73	22/02
09	Convention d'occupation précaire Logement 1 rue Dr Valois – GELORMINI Géraldine Montant de la recette mensuelle : 180,60	13/02
10	Convention d'occupation précaire Garage 40 av. Victor Hugo – YILDIRIM Nazli Montant de la recette mensuelle : 45,73	27/02
11	Organisation d'un exercice du Plan Communal de Sauvegarde Mission de l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble Montant de la dépense : 3 681,29	18/02
12	Convention avec APRIM-CPIE pour l'organisation d'une classe transplantée à Fouras (Charente Maritime) du 16 au 24/06 (école Villancourt) Montant de la dépense : 10 629,00	27/02

13	Signature d'une convention d'occupation précaire avec l'AMAFI pour la mise à disposition gratuite d'un garage situé 1 rue du Dauphiné	05/03
14	Contrat de Location logement 40 avenue Victor Hugo - LAHTA Abdellatif Montant de la recette mensuelle : 386,46	21/03
16	Convention d'occupation précaire Logement 14 rue Mozart – Mme JESSEN Béate Montant de la recette mensuelle : 224,75	21/03
18	Signature marché en procédure adaptée avec EDEN pour le lavage des vitres des bâtiments montant de la dépense : 13 219,04	25/04
21	Encaissement des indemnités d'assurances	07/05

Monsieur le Maire précise que les décisions présentées ci-dessus ont été prises à la fois par le Maire précédent pour la période du mois de janvier au 21 mars 2008, et par lui-même à partir de cette date.

Observations des groupes politiques :

Monsieur RIBOT (Un Avenir pour Pont de Claix) demande le motif de la décision N° 6 visant à créer une sous-régie de recettes restauration. Réponse apportée par la Directrice Générale des Services : il y avait nécessité de créer une sous-régie pour le self des communaux, distincte de celle de la restauration municipale.

° AUTRE(S) POINT(S) DIVERS : NEANT

° QUESTIONS ORALES DÉPOSÉES PAR LE GROUPE « UN AVENIR POUR PONT DE CLAIX »

1ÈRE QUESTION - SITPI

Le Groupe souhaiterait connaître la position de M. le Maire et celle de la majorité sur le Syndicat Intercommunal de Traitement et Prestations Informatiques, qui regroupe les communes de Pont de Claix, Fontaine, Echirolles et St Martin d'Hères, qui occasionne des dépenses assez importantes de la part de la commune et dont les prestations ne semblent pas donner satisfaction en regard de ces dépenses.

Monsieur le Maire invite Monsieur Ali YAHIAOUI à apporter la réponse de la Majorité :

« Par une question du 13 mai 2008, vous souhaitez connaître la position de la majorité sur le syndicat intercommunal de travaux et prestations informatiques (SITPI).

La participation de la commune au SITPI est de 185 007 € pour 2008. La part de la ville de Pont de Claix dans la répartition des participations est de 11,63%.

Le SITPI a pour vocation de mutualiser les moyens des communes adhérentes dans le domaine informatique, et de tenter d'obtenir des économies d'échelles quant à l'acquisition de certains logiciels.

Effectivement, très récemment la commune a changé dans ce cadre, avec les autres communes membres, son logiciel de gestion financière, et prochainement le logiciel de gestion des ressources humaines sera déployé.

Les questions que vous soulevez sont importantes.

Outre l'aspect financier, la question de l'intérêt de mutualiser des moyens lorsque l'offre de prestations informatiques pour les communes était faible, se pose aujourd'hui dans un contexte d'offres variées, dans un contexte concurrentiel fort, avec des outils standards développés par des sociétés privées et déjà utilisés par de nombreuses collectivités.

D'ailleurs, le président du SITPI lui-même a exprimé la nécessité de prendre un temps dans un délai court, pour s'interroger sur le sens à donner à cette structure dans les prochaines années.

La commune de Pont de Claix examine actuellement, notamment à l'occasion du déploiement du futur logiciel de gestion des ressources humaines, la valeur ajoutée du SITPI au regard du montant des participations.

Elle examinera parallèlement quelles orientations entend prendre le président du SITPI pour l'évolution de cette structure, et proposera le moment venu au conseil municipal des décisions visant à satisfaire au mieux les intérêts de la ville ».

Pas d'observations des groupes politiques

2ÈME QUESTION- DEVENIR DE LA CASERNE DE GENDARMERIE (AVENUE GÉNÉRAL ROUX)

Le Groupe souhaiterait savoir quelle destination la Commune envisage pour les locaux de l'actuelle Gendarmerie, Rue Général Roux, locaux qui se libéreront l'an prochain. Il semble savoir que la Commune avait en projet l'installation d'une brigade motorisée de la Gendarmerie.

Le Groupe avait pour sa part émis le projet d'éventuels logements en direction des personnes âgées autonomes, et / ou de personnes handicapés (rez-de-jardin), et / ou de jeunes ménages, sachant que cet espace clôt pouvait apporter une certaine sécurité à ces personnes.

Monsieur le Maire invite Madame Noëlle GUIGUET à apporter la réponse de la Majorité :

« Par une question du 13 mai 2008, vous souhaitez savoir quelle destination est envisagée pour les locaux de l'actuelle gendarmerie.

Dans le montage du financement de la nouvelle gendarmerie, la revente de l'actuelle caserne était prévue. Des contacts assez avancés ont semble-t-il été pris par l'ancienne majorité avec l'OPAC puisque des visites de diagnostic des logements avaient été programmées.

Parallèlement, la Gendarmerie Nationale a rappelé au maire une proposition de la fin 2007 de voir l'actuelle caserne accueillir une brigade motorisée.

Le maire a donc rencontré le Commandant de Groupement de l'Isère de la Gendarmerie pour faire le point sur ce dossier.

Il s'avère en effet, que, dans le cadre d'un regroupement des brigades motorisées de Bourg d'Oisans et de Grenoble, la Gendarmerie recherche un lieu d'installation de la nouvelle brigade dans le sud de l'agglomération.

Le site de Pont de Claix répond géographiquement parfaitement aux critères recherchés. Par ailleurs, la caserne a les capacités d'accueil des gendarmes et de leurs familles. 19 gendarmes intégreraient cette caserne. La brigade aurait vocation à intervenir sur tout le sud Isère.

Le maire a souhaité regarder avec la plus grande attention cette proposition, assez rare aujourd'hui, de déploiement d'un nouveau service public de l'Etat sur la commune.

Il a donc demandé à la Gendarmerie Nationale d'émettre des propositions plus précises notamment en terme de tarifs de location et de délais d'installation, afin d'étudier si une telle opération serait compatible avec le plan de financement initial de la nouvelle caserne.

La Gendarmerie s'est engagée à donner des éléments chiffrés et des indications de calendrier d'ici l'automne 2008. Elle a saisi pour cela ses instances nationales afin qu'un éventuel engagement budgétaire de l'Etat soit acté pour 2009.

Parallèlement, tout engagement avec l'OPAC a été suspendu dans l'attente des réponses de la Gendarmerie Nationale. »

Observations des groupes politiques :

Monsieur FARGE (Pont de Claix voit plus loin) demande si la majorité confirme qu'elle abandonne le projet de destiner ces habitations au logement social et prévoit de les affecter à l'accueil de la brigade motorisée, avec un hypothétique financement de l'Etat. Il rappelle que le projet de vente de ces logements à l'OPAC38 permettait d'équilibrer l'opération de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie.

Monsieur le Maire confirme cette nouvelle orientation. Il précise que le plan de financement initial de la nouvelle caserne de gendarmerie prévoyait l'équilibre par la vente des logements de l'ancienne gendarmerie à un bailleur social à hauteur de deux millions d'Euros. Dans la nouvelle hypothèse étudiée, les nouveaux loyers de la brigade motorisée rapporteraient à la Commune 270 000 Euros par an. L'étude d'un nouveau plan de financement est en cours.

Madame RODRIGUEZ (Pont de Claix voit plus loin) fait remarquer que, au-delà de la question d'équilibres financiers, ces logements étaient destinés aux Pontois et permettaient de répondre aux nombreuses demandes de logements, alors qu'elle ne voit pas l'intérêt pour les Pontois d'installation d'une brigade motorisée sur la Commune.

Monsieur le Maire précise que la Ville contribue largement aux critères de logements sociaux. Le problème du logement est une question collective à traiter au niveau de l'agglomération. De plus, le développement de services publics de l'Etat est un fait rare : lier l'accueil d'une brigade motorisée à la construction de la nouvelle gendarmerie serait intéressant. L'Isère est un des départements où les brigades de Gendarmerie sont les plus importantes. Il apparaît nécessaire de soutenir l'installation de ces services de gendarmerie sur la Commune pour maintenir sa présence sur notre territoire, en cas de projet d'une nouvelle répartition des zones Police – Gendarmerie. Le projet en question permettra peut-être de stabiliser cette situation.

Monsieur le Maire souligne également que des logements sociaux ont été attribués précédemment. Madame PAILLARD (Maire-Adjointe) ajoute que les logements sociaux sont en nombre suffisant sur la Commune, qui se situe en France en 53^{ème} position sur 180.

Monsieur FARGE reste perplexe face à l'argument avancé sur la question de redistribution des forces de police et gendarmerie sur le territoire, qui est très ancienne et remonte à un projet lancé par le Ministre Monsieur CHEVENEMENT. Les décisions prises en la matière sont du ressort de l'Etat et de lui seul, les engagements pris localement ne pèsent pas dans les décisions de l'Etat. Par ailleurs, même s'il est réel que la commune de Pont de Claix est bien dotée de logements sociaux, 800 demandes de logements sont actuellement enregistrées pour la Commune, dont la moitié émanent des seuls Pontois. Il ne voit dans cette orientation aucun signe de solidarité envers eux. Même si seulement 5 à 6 communes de l'agglomération remplissent leurs obligations de quotas de logements sociaux dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), il reste néanmoins clair que les Pontois ont besoin de logements et de réponses à leurs demandes de mutation, pour mieux vivre sur la Commune. Ces arguments étaient avancés par l'ancienne municipalité.

Madame MANGIONE (Maire-Adjointe au logement) souligne que les mutations sont un problème et que la demande de logements sociaux est réelle. Cependant, l'actuelle caserne de gendarmerie ne disposerait que de 20 logements et la municipalité ne peut satisfaire les 300 demandes actuelles.

Monsieur FARGE rétorque que 20 logements sociaux de plus seraient déjà un pas.

Monsieur le Maire clôt le débat en affirmant que cette orientation correspond à un choix du programme électoral et que la municipalité met en application ses engagements. Monsieur FARGE précise que ce débat n'est pas clos et Monsieur le Maire confirme qu'il pourra être repris lors de prochaines réunions.

Pas d'autres demandes d'intervention.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 00.

Il informe que le prochain Conseil municipal se tiendra le jeudi 26 juin à 20 h30 dans la salle du Conseil et la Conférence des Présidents de groupe aura lieu le lundi 16 juin à 18 h.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX